

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Direction de la planification du développement du territoire

Division du développement de l'habitation

303, rue Notre-Dame Est, 4^e étage

Montréal (Québec)

H2Y 3Y8

Note

Destinataires : Monsieur Luc Gagnon
Chef de divisionMonsieur Mathieu Bélanger
Conseiller en aménagement**Expéditeur :** Daniel Legault
Conseiller en aménagement**Date :** Le 6 mars 2007**Objet:** Réponse à l'OCPM – Séance du 1^{er} mars 2007

En réponse à la question portant sur les objectifs de la stratégie ainsi que les définitions qui s'y rattachent, voici les éléments de réponse ainsi que la référence :

La Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels interpelle à la fois la production de logements privés à prix abordable et la production de logements sociaux et communautaires. Elle a pour objectif que 30 % de la production globale soit abordable, se déclinant en 15 % de logements privés et 15 % de logements sociaux et communautaires. Cependant, cet objectif peut varier d'un projet à l'autre suivant les besoins locaux des populations pouvant être desservies par le projet. La Stratégie a également établi l'objectif spécifique de 30 % de logements abordables pour les sites d'envergure comportant plus de 200 logements;

Aux fins de la Stratégie d'inclusion, un logement est considéré abordable lorsque son loyer ou son hypothèque mensuel (incluant les taxes foncières et les frais de chauffage) ne dépasse pas la capacité de payer d'un ménage donné, soit 30 % de son revenu mensuel brut. Dans sa plus simple expression, il s'agit de propriétés de moins de 200 000 \$ sans égards à la composition du ménage pour lesquels il est destiné. Par ailleurs, dans l'application des programmes d'accession à la propriété, il s'agit de logements dont le prix de vente est de 200 000 \$ et moins pour les ménages avec enfant(s), qui comprennent minimalement deux chambres à coucher et, en dessous de 165 000 \$ pour les autres ménages.

Référence : http://ville.montre.qc.ca/pls/portal/docs/page/habiter_fr/media/documents/doc_inc.pdf

Espérant le tout conforme.

/sb

c.c. M. Martin E. Wexler, chef de division
M. Bernard Cyr, chef de division